

Confédération Générale du Travail

**FO** **21**  
**la force syndicale**

**Union Départementale  
Des syndicats Force Ouvrière  
De Côte d'Or**

\*\*\*\*\*

2, rue Romain Rolland – 21000 DIJON

**loi El Khomri :**  
**Une menace pour les droits du travail**

**Mobilisation - 31 MARS 2016**



**NI AMENDABLE !  
NI NÉGOCIABLE !  
RETRAIT !**

Ce matin un journaliste, sur une radio locale annonce :

85 % des français souhaitent que le gouvernement entende la rue. Alors faisons-nous entendre !

Mes camarades,

Je vous félicite pour votre mobilisation massive.

Pourquoi sommes-nous ici si nombreux et nombreuses !

- Vous travailleriez plus pour gagner moins

- Vous ne compteriez plus vos heures

- Votre santé n'intéressera plus personne, surtout pas votre employeur

- Votre repos non plus, n'intéressera plus personne !

- Et la cerise sur le gâteau ; on va vous faire voter pour vous virer, vous et vos collègues de travail !

C'est fort ! Fallait y penser !



**Parce que l'avant-projet de loi Travail :  
Représente une menace pour les droits  
du travailleur**

Chers camarades,

L'avant-projet de loi de la ministre du travail Myriam El Khomri a été transmis au Conseil d'Etat pour avis devant être présenté en Conseil des ministres le 9 mars. Devant le tollé général et une levée de bouclier étonnante et spontanée, ce texte qui regroupe des dispositions très diverses, de la durée du travail à la négociation collective en passant par le barème des indemnités de licenciement et la mise en œuvre du CPA, a été repoussé.

Pour FO, étant donné le contexte du marché du travail, cet avant-projet porte des incertitudes quant aux effets positifs sur l'emploi et nous renforce dans la position de rejet de cet avant-projet.

Avec la loi Travail

- Vous seriez licenciés plus facilement
- Sans cause réelle et sérieuse
- Moins indemnisés

**Les esprits tordus qui soutiennent cela,  
ou qui veulent négocier le poids du  
boulet et la longueur de la chaîne, ou  
qui pensent que FO va rester arme au  
pied se trompent.**

**Pour FO, c'est NON ! Avec VOUS !  
C'est NON !**

**Et nous allons leur dire !**

**On ne réduit pas les inégalités en  
précarisant tout le monde !**

La situation économique et sociale ne cesse de se dégrader sous les coups des politiques d'austérité mises en œuvre dans tous les pays d'Europe. Partout les patronats se servent de la crise pour remettre en cause les droits sociaux et diminuer les garanties collectives, faire pression sur le niveau des salaires et réduire les prestations sociales, conduisant à paupériser et précariser des couches de plus en plus nombreuses de salariés et aussi de retraités.

**FORCE OUVRIERE** a choisi la voie de la résistance et du combat, celle de la mobilisation interprofessionnelle.

Leurs attentes sont nombreuses, elles sont également très concrètes.



Et c'est tout naturellement, dans ce cadre que nous retrouvons ici, sur la place de la Libération répondant à un appel à la grève interprofessionnelle et intersyndicale au nom des organisations syndicales **FORCE OUVRIERE**, CGT, Solidaires et FSU et UNEF, FIDL que je salue.

C'est une décision importante qui a été prise, et qui indique ainsi que **FORCE OUVRIERE** ne se coulera pas dans le moule de l'austérité et qu'elle conservera toute son indépendance, en s'engageant avec détermination dans la lutte avec les organisations syndicales qui partagent les mêmes revendications.

Aujourd'hui pour les salariés, public-privé, pour la jeunesse, pour les retraités et les sans emploi, que nous refusons de sacrifier sur l'autel du libéralisme, la priorité va à l'emploi et aux salaires.

Malgré la disparité des propositions, l'orientation du texte est cohérente avec la poursuite des remises en cause du Droit du travail précédentes.

**FO rappelle que la nature protectrice du Droit du travail n'est pas la cause première des crises financières ni de la situation dramatique du chômage.** S'il doit être capable de s'adapter aux exigences économiques, cela ne peut se



Camarades,

**Aujourd'hui, 31 Mars 2016, les travailleurs font entendre leurs voix et leurs revendications. Ils le font avec force, détermination, liberté et respect.**

faire au détriment des protections et réglementations qu'il garantit et qui participent d'une justice sociale.

En focalisant sur la « barémisation » des indemnités prudhommales, cette rédaction,

par ailleurs floue, voudrait minimiser la toxicité des autres menaces soulevées par l'ensemble de l'avant projet de loi.

Et ce n'est pas une modification en marge du projet de loi, sur :

- la barémisation des indemnités prudhommales dues en cas de licenciement abusif et des mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral des employeurs ».

- extension du forfait-jours,

- fractionnement des heures de repos,

- fin de la garantie du congé en cas de perte d'un proche,

**même de préserver les droits du travailleur.**

Ce n'est pas en fragilisant davantage les salariés que l'on inversera la courbe du chômage.

**Ni négociable, ni amendable ! Retrait de la loi Travail !**

Camarades,

D'autres mobilisations mémorables par le passé, nous poussent à penser que lorsque nous exigeons le retrait de projets, nous



- primauté des accords d'entreprises sur les accords de branche plus favorables,

- possibilité de réduire la majoration des heures supplémentaires de 25 à 10% par accord d'entreprise, conduisant à une baisse de pouvoir d'achat indéniable pour les petits salaires

- suppression de la visite médicale avant un travail de nuit, etc...

**Pour FO, comme le précise Jean-Claude Mailly, « le projet de loi est inamendable » et seul son rejet est à**

obtenons satisfaction :

- 1995 Retrait du Plan JUPPE sur la Sécurité Sociale ! Nous avons gagné ; une Victoire !

- 2006 Retrait du CPE de VILLEPIN ! Nous avons gagné ; une Victoire !

- **2016 Retrait du projet de loi Travail ! Nous allons gagner, et ce sera une Victoire !**

**Tous, ensemble nous pouvons le faire !**

Merci de votre attention

